

R A P P E L S

CONCORDANCE DES ANNÉES D'ÂGE POUR LA SAISON SPORTIVE 2016 – 2017*

Afin qu'il n'y ait pas de confusion dans le respect de la règle :

« l'année de référence est l'année civile qui comprend le début officiel de la saison sportive : pour 2016 – 2017, le 1^{er} septembre 2016 »

Les années de naissance correspondent à la tranche d'âge :

Licences	<i>Années d'âge</i>		
(Cf. tarifs affiliations/ adhésions sur le site national Internet)	2006 – 2007	9 - 10 ans	Applicable pour toutes les épreuves nationales et lors de la rédaction de documents.
	2004 – 2005	11 - 12 ans	
	2002 – 2003	13 - 14 ans	
	2000 – 2001	15 - 16 ans	
	1998 – 1999	17 - 18 ans	
	1997 et avant	19 ans et plus	
	*1976 et avant	40 ans et plus	
	<p>Par décision du Comité Directeur de juin 2002 (cf. Règlements Administratifs & Sportifs), nous n'utilisons plus les « appellations » Poussins, Benjamins, ... qui sont à proscrire dans tout document. Les CNS (ou départements) doivent indiquer les âges ou années d'âge correspondants dans tous les documents « nationaux » diffusés.</p> <p>* Quand il n'y a pas de « catégorie spécifique » les adultes de « 40 ans et plus » participent avec ceux de « 19 ans et plus ». C'est le cas du Tir, par exemple, activité à laquelle peuvent participer les « anciens » sans qu'il y ait systématiquement des classements spécifiques.</p>		Consulter le site national Internet et/ou les circulaires d'organisation.
	<p>ATTENTION : pour certaines activités, les catégories sont différentes (cf. règlement spécifique) !</p>		

* Les activités cyclistes ont des catégories d'âges particulières, prière de consulter le tableau saison 2017 en ligne sur www.ufolep-cyclisme.org (option de menu "DOCS-REGLEMENT").